

Société APERAM ALLOYS IMPHY
BP 1 - Avenue Jean Jaurès 58160 Imphy

Construction d'un Bâtiment Ebaucheur LAC –
Usine de Chazeau à Imphy (Nièvre)

Nevers, le 29 septembre 2021

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE ENVIRONNEMENTALE

Pascal Mallard
architecte dplg
15 rue louis vicat bât. 4
58000 NEVERS
tel. 03 86 21 46 57
www.pascalmallard.fr
ascal mallard architecte dplg

A - DESCRIPTION DU SITE EXISTANT – OBJET DU PROJET

Le présent projet concerne la création d'un bâtiment industriel nommé Ebaucheur Laminage à chaud en extension du site de l'usine de Chazeau à Imphy.

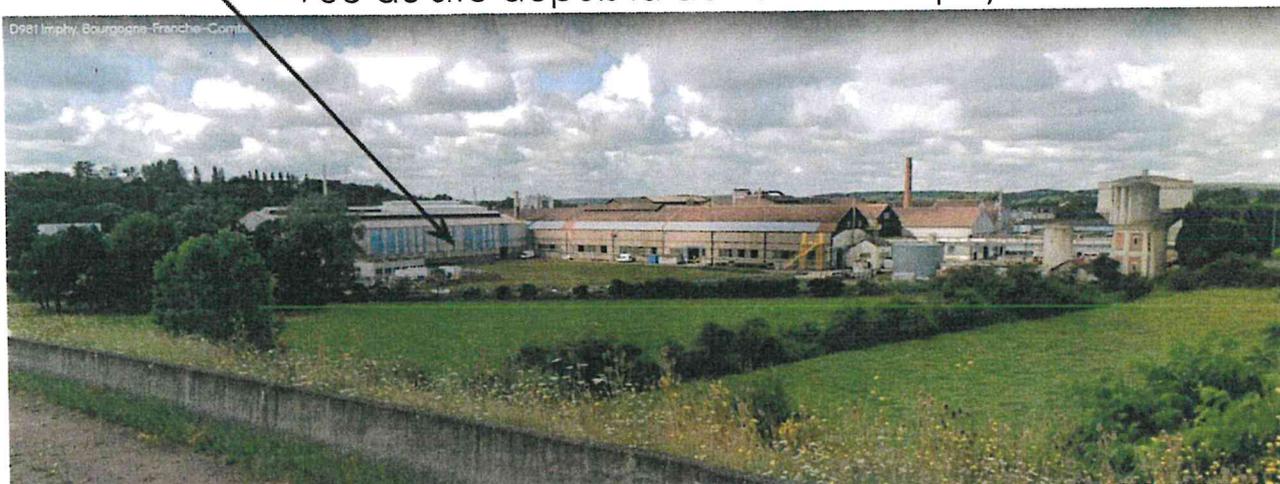
Les parcelles cadastrées section AC n° 85 et AC n° 87 sont situées dans l'enceinte de l'Usine de Chazeau à Imphy.

Le projet d'extension vient s'adosser en angle des volumes existants.

La surface dédiée à la future construction est plane, enherbée ou partiellement revêtue d'enrobé noir.

Ce nouveau bâtiment adopte le profil et les contraintes du process industriel.

Vue du site depuis la déviation d'Imphy



B - DISPOSITIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L101-1 DU CODE DE L'URBANISME

Le site de Chazeau est un site industriel de production d'acier par laminage, ébauchage et autres procédés mécaniques.

Le bâtiment proposé répond aux contraintes de production, il sera isolé thermiquement même si aucune installation de chauffage n'est présente.

Compte-tenu des hauteurs des volumétries existantes et envisagées et des difficultés d'entretien, il est impossible d'envisager une production d'énergie par capteurs solaires de type photovoltaïques.

De même, et pour les mêmes raisons d'entretien et de poids, une toiture végétalisée semble peu compatible avec les process industriels en place.

L'ensemble du site répond aux contraintes environnementales dans les conditions dictées par la DREAL et APERAM s'attache depuis de nombreuses années à limiter ses nuisances sur son environnement vivant, bâti et non bâti. Il n'en reste pas moins que la bio-diversité est un sujet neuf qu'il convient de prendre en compte.

Il est donc proposé de traiter cette bio-diversité sous deux aspects.

En premier lieu, un dispositif de récupération des eaux pluviales du bâtiment à construire mais également des toitures proches sera établi afin d'alimenter en eau, les installations industrielles.

Un volume annuel de 7500m³ d'eau pluviale pourrait ainsi être collecté.

Ce dispositif a pour avantage de réduire le prélèvement d'eau dans la Loire.

En second lieu, nous proposons de végétaliser par une haie bocagère en association avec des arbres de hautes tiges la limite nord-est du site (clôture) et créer ainsi un milieu propice au développement d'un écosystème végétal et animal.

Fait à IMPHY, le 29 septembre 2021

APERAM ALLOYS IMPHY
Monsieur TRONTIN Directeur Industriel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Trontin', is written over a faint, large circular stamp or watermark.